

ACTION URGENTE

LIBYE. DES DIZAINES DE FAMILLES RISQUENT DE SE RETROUVER À LA RUE

Des dizaines de familles d'origine tabou vivant dans la municipalité d'Al Kufrah, dans le sud-est de la Libye, auraient été expulsées de force et auraient vu leurs maisons démolies par des responsables de l'application des lois. Un grand nombre d'entre elles a besoin d'un abri de toute urgence. On s'attend à ce que d'autres expulsions forcées et démolitions aient lieu.

Des membres armés des forces de l'ordre, assistés par des conducteurs de bulldozers et de camions de pompiers, procèdent à ces expulsions et à ces démolitions depuis ces cinq derniers mois dans des zones où sont supposées vivre de très nombreuses familles d'origine tabou. Selon des informations recueillies par Amnesty International, certaines familles n'auraient eu que quelques minutes pour quitter leur maison, tandis que d'autres auraient appris la veille que la leur serait démolie, lorsque le bâtiment a été marqué d'une croix. Les personnes qui ont résisté semblent avoir été frappées avec des bâtons par des agents de sécurité ou ont vu des pompiers diriger leurs lances à incendie dans leur direction. Dans certains cas, les forces de l'ordre auraient détruit le mobilier à l'intérieur des maisons.

Des familles ont déclaré à Amnesty International que les personnes expulsées n'avaient pas été consultées à propos de ces expulsions et qu'aucune solution de relogement ne leur avait été proposée. D'après les informations dont dispose Amnesty International, des personnalités de la communauté tabou auraient été contactées en juin 2009 par des responsables locaux qui leur auraient parlé de projets de démolitions sans leur fournir de détails sur la date à laquelle ces projets seraient mis en œuvre ni sur le nombre de logements concernés. Selon ces responsables, il s'agit de faire de la place pour une route. Quand les personnalités de la communauté ont protesté, les responsables locaux leur auraient répondu qu'ils ne faisaient qu'appliquer les instructions venues « d'en haut ». Plusieurs familles dont les maisons ont été démolies n'ont pas trouvé de solution pour se reloger et ont été obligées de vivre dans les décombres de leur maison sans le moindre abri. Selon certains membres de la communauté, elles auraient été chassées par les forces de sécurité avant de trouver refuge dans des fermes ou des lieux publics. Amnesty International craint que d'autres expulsions n'aient lieu. Cette crainte s'appuie sur une lettre dont l'organisation a reçu une copie. Datée du 3 novembre 2009, elle a été rédigée par le responsable du bureau chargé de la mise en place des infrastructures et des projets de logement, situé à Al Kufrah. Cette lettre avait été envoyée au directeur de la Sécurité publique d'Al Kufrah et ordonnait la démolition de 730 « logements insalubres » dans trois quartiers dont les résidents sont principalement d'origine tabou. Aucune solution de relogement ou d'hébergement d'urgence n'était proposée.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- priez instamment le responsable du bureau chargé de la mise en place des infrastructures et des projets de logement d'Al Kufrah de mettre immédiatement un terme aux expulsions forcées et aux démolitions ;
- exhortez les autorités libyennes à proposer immédiatement des solutions de relogement adaptées ainsi que l'aide nécessaire aux personnes dont la maison a été détruite ;
- engagez-les à mettre en place en priorité un processus pour une véritable consultation des habitants de tous les bâtiments désignés comme insalubres dans les zones d'Al Kufrah concernées, et à étudier toutes les solutions réalisables qui permettraient d'éviter ces expulsions ;
- invitez les autorités libyennes à veiller à ce que ce processus ne soit en rien discriminatoire.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 12 MAI 2010 À :

Secrétaire du comité administratif du bureau chargé de la mise en place des infrastructures et des projets de logement
Dr Abu A'gila El-Mabrouk

Fax : +218 213 696447/ 696477

Courrier électronique via le site Internet : www.hib.org.ly/ar>ContactUs.aspx

(Premier champ : nom ; deuxième champ : adresse électronique ; troisième champ : copiez-collez votre appel.)

Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,

Secrétaire du Comité populaire général :

Dr Al-Baghdadi Ali Al-Mahmoudi
 Courrier électronique via le site Internet : <http://www.gpc.gov.ly/html/contact.php>
 (Premier champ : nom ; deuxième champ : adresse électronique ; troisième champ : copiez-collez votre appel.)
 Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le ministre,

Fondation Kadhafi pour le développement :

Directeur exécutif
 Youssef M. Sawani
 Fax : +218 214778301
 Courriel : director@gdf.org.ly
 Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Libye dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.



ACTION URGENTE

LIBYE. DES DIZAINES DE FAMILLES RISQUENT DE SE RETROUVER À LA RUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les démolitions de bâtiments et les expulsions forcées à Al Kufrah semblent avoir débuté en novembre 2009, lorsque plusieurs habitations ont été brûlées. Selon les informations recueillies par Amnesty International, des dizaines de personnes auraient été arrêtées le même mois alors qu'elles tentaient d'empêcher les démolitions. Détenues par l'Agence de sûreté intérieure, elles ont été obligées à signer un document dans lequel elles promettaient de ne plus s'opposer aux démolitions avant d'être finalement relâchées. Craignant des représailles, les autres familles d'origine tabou expulsées ou s'attendant à l'être ont fait preuve d'une opposition moins vive.

Ces expulsions et ces démolitions ont débuté dans un contexte de politiques et de pratiques discriminatoires envers la communauté tabou d'Al Kufrah et des environs. Ces dernières années, Amnesty International a reçu des informations faisant état de discriminations subies par les membres des tribus tabous aux mains des autorités libyennes. Ces dernières ont notamment refusé le renouvellement ou la prolongation de papiers d'identité, de permis de conduire ou de passeports. Dans d'autres cas, des parents tabous n'ont pas pu déclarer la naissance de leurs enfants ni obtenir de certificats de naissance.

En novembre 2009, les membres des forces de sécurité libyennes auraient reçu l'ordre de confisquer tous les papiers d'identité des Tabous âgés de moins de 18 ans et de leur interdire de voyager. Le fait d'être privés de leurs papiers d'identité et des documents nécessaires pour voyager a eu pour eux des conséquences sur la jouissance de plusieurs de leurs droits, en particulier le droit à l'éducation, le droit de circuler librement à l'intérieur du pays et à l'étranger et le droit de travailler, ainsi que sur leur accès à certains services tels que les services de santé.

D'après certains membres de la communauté tabou d'Al Kufrah, des centaines d'étudiants d'origine tabou se voient refuser l'accès aux établissements scolaires publics de cette ville et des environs depuis 2008. En 2008 et 2009, plusieurs étudiants d'origine tabou ont été exclus de leur école sans qu'une raison officielle leur soit fournie.

Les politiques et les pratiques discriminatoires envers les Tabous d'Al Kufrah ont été reconnues par le colonel Belgacem Labaj, un membre des forces de sécurité de cette ville. Dans un entretien qu'il a accordé le 14 décembre à *Quryna*, un journal libyen détenu par une société proche de Saïf al Islam Khadafi, l'un des fils du chef de l'État, il a déclaré : « [...] Nous devrions reconnaître que les politiques que nous appliquons dans la région [d'Al Kufrah] ont poussé les Tabous à se montrer hostiles, en particulier le fait de les avoir privés d'éducation [...] et de refuser de s'occuper des femmes enceintes à l'hôpital parce qu'elles ne présentent pas de justificatif [*de nationalité*]... ». »

Aucune statistique officielle sur le nombre de personnes appartenant à la communauté Tabou en Libye n'est disponible. On pense que la plupart d'entre elles vivent à Al Kufrah et dans les régions avoisinantes. Des membres des tribus tabous vivent aussi au Tchad et au Soudan.

AU 73/10, MDE 19/004/2010, 31 mars 2010

